

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
DE LA POLITIQUE FAMILIALE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Florence Golaz et consorts demandant au Conseil d'Etat une planification du  
développement des structures d'accueil de l'enfance pour le personnel de l'Etat**

La commission a siégé le jeudi 23 septembre 2010 à la salle des Armoiries à Lausanne et était composée de Mesdames Catherine Aellen (en remplacement de Roxanne Meyer Keller), Cesla Amarelle (en remplacement de Florence Golaz), Valérie Cornaz-Rovelli, Nuria Gorrite, Béatrice Métraux, Alette Rey-Marion, Catherine Roulet (en remplacement d'Olivier Mayor), Elisabeth Ruey-Rey, Valérie Schwaar (vice-présidente et soussignée) et de Messieurs Laurent Chappuis (en remplacement de Claude-Eric Dufour), Daniel Mange, Serge Melly, Gil Reichen, Jean-Marc Sordet et Pierre Volet.

Madame Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) était présente, accompagnée de Madame Bénédicte Müller, cheffe de projet au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Nous tenons ici à remercier Monsieur Cédric Aeschlimann pour l'excellence de ses notes de séance.

**Rappel de la proposition**

Ce postulat demande au Conseil d'Etat de soumettre rapidement au Grand Conseil un plan de développement des places d'accueil qu'il entend offrir au personnel de l'administration cantonale vaudoise pour les cinq prochaines années. En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), et à l'instar des communes, les pouvoirs publics ont en effet l'obligation de présenter un plan de développement quinquennal, explicitant leurs intentions en matière de création de places d'accueil et de réseaux subventionnés reconnus par la FAJE. Ce plan doit servir à clarifier les intentions de développement, sans pour autant fixer d'objectifs ni qualitatifs, ni quantitatifs.

En résumé, par le biais de ce postulat, il est demandé :

- un plan de développement quinquennal des places d'accueil pour le personnel de l'Etat de Vaud ;
- les conclusions du groupe de travail interdépartemental qui aurait dû publier ses résultats fin 2009 ;
- une réflexion concernant la décentralisation des places d'accueil ;
- une réflexion en matière de créations de places d'accueil pour le parascolaire (les enfants étant scolarisés à proximité de leur domicile).

Pour la postulante, l'ensemble de ces préoccupations doivent entrer dans le champ des dispositions que s'est lui-même fixé l'Etat dans son programme de législature, de la loi sur le personnel et de

l'agenda 21, qui mentionnent l'exemplarité de l'Etat en la matière, et sur les engagements duquel il convient d'avoir une lisibilité à long terme.

### **Position du Conseil d'Etat**

Mme la conseillère d'Etat admet que ce sujet important concerne tout le monde, quelles que soient les opinions et les sensibilités politiques et qu'il mérite un débat franc et transparent. Elle propose d'exposer les objectifs du Conseil d'Etat en la matière, ainsi que les conclusions du groupe de travail interdépartemental.

Les réflexions de ce dernier ont porté principalement sur la problématique des horaires élargis et de l'accueil d'urgence.

En effet, il existe des professions au sein de l'administration cantonale qui connaissent des problèmes spécifiques de garde, dus notamment aux horaires de travail atypiques, comme par exemple les femmes engagées dans la gendarmerie et le milieu hospitalier.

Le travail du groupe a été mené à terme, débouchant sur une double proposition :

- une garderie de 50 places avec des horaires étendus et la possibilité d'accueil d'urgence
- la location de 56 places dans des structures existantes.

Le groupe ne siège plus et aucun rapport supplémentaire n'est prévu aux conclusions précitées. Cette proposition n'a pour autant pas été suivie par le Conseil d'Etat lors de l'examen du budget 2011.

### **Discussion générale**

La majorité de la commission salue la transparence de Madame la Conseillère d'Etat et souligne la nécessité de l'Etat de se projeter également comme employeur. En effet la question de l'Etat comme fournisseur de prestations de garde ne se pose plus, 141 places d'accueil existant aujourd'hui déjà au sein de l'administration cantonale.

Pour les commissaires majoritaires, plusieurs arguments plaident pour un engagement de l'Etat en matière de structures d'accueil en faveur de l'administration cantonale vaudoise :

- l'Etat doit faire preuve d'exemplarité, vis-à-vis des entreprises sises sur le territoire vaudois et qui ont fait de gros efforts de développement de places d'accueil ;
- de telles structures renforcent l'attractivité des postes offerts par l'Etat ;
- la promotion de l'égalité dans l'administration cantonale nécessite également des mesures en la matière et notamment la promotion des femmes aux postes de cadres.

Le postulat demande un plan de développement des places d'accueil qu'il entend offrir au personnel de l'administration pour les cinq prochaines années ; il s'agit dès lors de mener une réflexion ciblant le personnel de l'administration dans les domaines où il existe des besoins particuliers.

Un rapport de minorité ayant été annoncé, les arguments des commissaires minoritaires ne sont pas traités dans le présent rapport.

Les principaux éléments du texte ayant été discutés, la vice-présidente soumet la prise en considération du postulat au vote de la commission.

### **Vote de la commission**

Par 7 voix pour et 6 voix contre et 2 absentions, la commission accepte la prise en considération du postulat.

Lausanne, le 14 novembre 2010.

La vice-présidente :  
(Signé) *Valérie Schwaar*